

Procès verbal

Le mardi 16 septembre 2025 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 08 septembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Philippe MASCLE.

Secrétaire de la séance : Stéphanie GARCIA

Présents : Lionel ALHADEF, Fabien CARJUZA, Danielle DE FILIPPO, Lydie DUBARRY, Stéphanie GARCIA, Philippe MASCLE, Pascal PONTICO, Guillaume TISNE, Pierrick ZACHER

Représentés :

Absents et excusés : Simon MENIER

Le Président de séance, après avoir constaté que le quorum était atteint, procède à l'examen de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Point travaux lotissement
- Point réservation lots
- Point travaux divers :
 - a. Salle des fêtes
 - b. Accès PMR école
 - c. Production eau chaude ancien vestiaire
 - d. Production eau chaude local cantine
- DECI Dabadie
- Location salle des fêtes : lycée Lourdes
- Modification des statuts du SEABB
- Révision convention FCEP
- Préparation programmation travaux 2026
- Elections municipales 2026 : Dates/Rappels des règles
- Informations et questions diverses (participation mutuelle santé,...)

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Délibérations du conseil :

Viabilisation du lotissement communal Lalande : AVENANT n°1 lot 1 VRD (N° DE_2025_28)

Le Maire rappelle les travaux de viabilisation et d'aménagement du lotissement communal « Lalande » et informe le conseil des travaux modificatifs nécessaires concernant le lot 1 VRD.

Il donne lecture du projet d'avenant ; Les travaux modificatifs s'élèvent à la somme de + 18 086.73 € H.T.

Ainsi, les nouveaux montants du marché sont les suivants :

LOT	Entreprise	Montant initial du marché en euros H.T.	Nouveau montant du marché en euros H.T.
1. : VRD	2B-TP	115 200,80	133 287,53
2. : Espaces verts	LAFITTE ENVIRONNEMENT	29 731,55	

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

APPROUVE le nouveau montant du marché de 163 019.08 € H.T. soit 195 622.90 € TTC

APPROUVE les modificatifs de travaux comme précisé dans l'avenant

AUTORISE le maire à signer l'avenant et toute pièce s'y rapportant

Délibération : adoptée

Location salle des fêtes - collège-lycée Lourdes (N° DE_2025_29)

Monsieur le maire expose au conseil que le directeur du collège-lycée Peyramale-St Joseph de Lourdes l'a contacté afin de réserver la salle des fêtes le 29 août après-midi pour organiser un pique-nique dans le cadre de la pré-rentrée scolaire.

Il est favorable à cette location moyennant une participation de 50 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- ACCEPTE cette location comme indiquée ci-dessus,
- FIXE la location à un tarif de 50 € pour l'après-midi
- AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le titre de recette correspondant

Délibération : adoptée

Modification des statuts du SEABB (N° DE_2025_30)

M. le Maire informe l'assemblée que suite à la demande d'adhésion de la commune de Lahitte Toupière à la compétence Eau Potable du Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre (SEABB) à compter du 1er janvier 2026, ce dernier a modifié ses statuts par délibération en date du 26 juin 2025.

Il précise que le SEABB en a profité pour procéder à une amélioration de ceux-ci ainsi qu'à un réajustement de l'organisation des compétences du Syndicat.

Il donne ainsi lecture des nouveaux statuts du SEABB.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents

- Prend acte de ces modifications statutaires
- Approuve ces modifications
- Charge M. le maire de transmettre cette délibération à M. le Président du SEABB

Délibération : adoptée

Travaux de voirie et achat de mobilier - SOLlicitation RELIQUAT FAC 2025 : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2025_31 (N° DE_2025_34)

Monsieur le Maire rappelle le Programme National des Ponts et précise que le pont sur le chemin de Goua Marquadé présente des faiblesses et doit faire l'objet de travaux.

Avant de faire ces travaux, un sondage et un diagnostic amiante doivent être réalisés.

Il présente ainsi un devis de l'entreprise Sixense Engineering située à Labège (31) d'un montant de 3 750 € HT soit 4 500 € TTC et un devis de l'entreprise Socotec située à Toulouse (31) d'un montant de 385 € HT soit 462 € TTC.

Il précise de plus qu'il conviendrait d'aménager la salle pyrénées avec du mobilier.

Il présente un devis de Leroy Merlin de 920.52 € HT soit 1 104.61 € TTC.

L'ensemble de ces travaux s'élève à un total de 5 055.52 € HT soit 6 066.61€ TTC.

Ces travaux pourraient bénéficier d'une aide au titre du reliquat du FAC 2025 auprès de la CATLP.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- AUTORISE le Maire à demander une aide au titre du reliquat du FAC 2025 auprès de la CATLP

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires

Délibération : adoptée

Remboursement consommation eau - M Douaire (N° DE_2025_32)

Monsieur le maire expose au conseil que la commune a dépanné en eau Monsieur Necim Douaire.

La consommation s'élève à 2 600 litres.

Il convient de demander le remboursement de cette consommation.

Considérant que le prix moyen de la consommation s'élève à 0.00205 €/litre.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- AUTORISE M. le Maire à demander le remboursement de la consommation d'eau à Monsieur Necim Douaire,

- FIXE le montant à rembourser à la somme de 5.33 €,

- AUTORISE M. le Maire à établir le titre de recette correspondant.

Délibération : adoptée

MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES - SIGNATURE CONVENTION (N° DE_2025_33)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 10 mai 2021 relative à une convention de mise à disposition des installations sportives passée entre la commune et l'association Football Club des Enclaves et du Plateau. Il précise que cette convention était en vigueur jusqu'au 31 mai 2024. Il convient donc de passer une nouvelle convention.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

* **ACCEPTE** de passer une nouvelle convention avec l'association Football Club des Enclaves et du Plateau comme précisée en annexe

* **DECIDE** qu'elle sera en vigueur jusqu'au 30 septembre 2028,

* **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente décision.

Délibération : adoptée

POINT RESERVATION LOTS

5 réservations en cours au lotissement.

POINT TRAVAUX DIVERS

La rampe d'accès à la cour d'école sera faite en enrobé durant les vacances de la Toussaint.

Le chauffe-eau de l'école et de l'ancien vestiaire au stade sont à remplacer.

Un sondage sur le pont de Goua Marquadé sera réalisé afin de connaître les travaux à prévoir.

Les aiguilles de l'horloge de l'église seront remises en place.

Bonne location de la salle des fêtes cette année ; le comité des jeunes va faire une soirée pour les 50 ans.

DECI DABADIE

Un aménagement d'un point d'aspiration au cami dou Claret sera réalisé pour un montant de 6500 € HT ; une aide de l'état (DETR) de 5000 € a été accordée.

PREPARATION PROGRAMMATION TRAVAUX 2026

Ce point sera revu ultérieurement.

ELECTIONS MUNICIPALES 2026

Elles auront lieu les 15 et 22 mars 2026. Le scrutin change : généralisation du scrutin de liste paritaire applicable à toutes les communes (y compris aux communes de moins de 1 000 habitants).

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Mise en place de la protection sociale complémentaire pour la santé au 01/01/2026 ; le CST du CDG a été saisi ;

Loi du 16 juin 2025 qui autorise le changement de destination des bâtiments agricoles en logement.

Devis de l'entreprise Lafitte pour planter des arbres près du stade.

La Fédération de Pêche des Hautes-Pyrénées va réaliser des travaux sur le pré-lac du Gabas à savoir une mise à l'eau bétonnée et une aire de pêche sécurisée.

Philippe MASCLE
Président de séance



Stéphanie GARCIA
Secrétaire de séance